

Département
PAS-DE-CALAIS
Canton
BOULOGNE NORD OUEST
Commune
WIMEREUX

Arrêté n°2023_480
Feuillet n°063

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

ST/PR/ME

Le Maire de la Ville de WIMEREUX,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2213-1 et L 223-2 et suivants,

VU, le Code de la Sécurité Intérieure, notamment son article L 511-1,

VU, le Code Pénal,

VU, le Code de la Route

VU, l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

VU, l'arrêté municipal n° 2023_018 en date du 19 avril 2023 règlementant la police et la sécurité de la plage, de la digue-promenade de la commune de Wimereux,

CONSIDERANT, la demande de la SARL ARTI TOIT à Marquise concernant une intervention avec engin télescopique au 7 digue de mer du 22 au 23 novembre 2023 à Wimereux,

CONSIDERANT, qu'il convient de réglementer le stationnement et la circulation des véhicules et de prendre des mesures afin de faciliter le parfait déroulement de cette animation et prévenir les accidents,

ARRETE

Article 1^{er} : Afin de permettre l'intervention de la SARL ARTI TOIT au 7 digue de mer, la circulation et le stationnement d'un véhicule et d'un engin télescopique de la SARL ARTI TOIT seront autorisés :

- sur la digue-promenade,
- du mercredi 22 novembre 2023 à 08 h 00 au jeudi 23 novembre 2023 à 18 h 00.

La vitesse du véhicule sera limitée à 20 km/h maximum.

Article 2 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur. Selon les articles R 417-10, R 417-12, R 325-1 à 13, R 325-32, R 417-9 à 13 du code de la route et R 610-5 du Code Pénal, les véhicules des contrevenants pourront, le cas échéant, être mis en fourrière.

.../...

Article 3 : Monsieur le Maire de Wimereux certifie que le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet de la ville de Wimereux, publié dans le registre réglementaire de la Commune et transmis aux intéressés.

.../...

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire Central de Police Nationale de Boulogne sur mer et MM. les gardiens de Police municipale de Wimereux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché selon les formes habituelles.

WIMEREUX,

Le Maire,
Jean-Luc DUBAËLE

VU, le D.G.S.

#signature#